

The Transition Institute 1.5

L'ambition d'une véritable transition

NOTE D'ÉCLAIRAGE

#18 - Mai 2026

Des SB62 à la COP30 : au cœur des négociations internationales sur le climat?

par ADÈLE GALIÈGUE et EMMA SCRIVANI

Cette note a été réalisée dans le cadre d'un stage de Master effectué en 2025 au Centre de Mathématiques Appliquées de Mines Paris - PSL et encadré par Nadia MAÏZI et Sandrine SELOSSE.

Introduction

Depuis 1995, les négociations climatiques internationales se succèdent dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique et ses effets¹. Si les Conférences des Parties (COP) constituent le moment fort de ce processus, des sessions intermédiaires moins médiatisées, les Sessions des organes subsidiaires (SBs) se tiennent chaque année à Bonn. Ces réunions techniques permettent de faire avancer les discussions sur des points complexes et de préparer les décisions qui seront adoptées lors des COP.

En juin 2025 se sont déroulées les SB62, à un moment charnière : dix ans après l'adoption de l'Accord de Paris (UNFCCC, 2015) et à l'aube des publications de la troisième série d'engagements climatiques (NDCs) des États en faveur de l'atténuation². Cette session a été marquée par des négociations aux points de vue divergents sur l'atténuation, l'adaptation, le financement climatique ainsi que sur la planification logistique de la future COP. Elle a également été l'occasion de souligner les tensions persistantes en matière de financement et des mesures d'adaptation entre pays du Nord et pays du Sud. Lors de la COP29 à Baku, les parties s'étaient quittées sur des désaccords concernant les questions de financement climatique, ce qui a conduit les pays en développement à bloquer la mise en route du calendrier des ordres du jour des SB62³. La COP30, qui s'est tenue en novembre 2025 à Belém, au cœur de l'Amazonie, était attendue comme un moment de clarification politique.

Cette note d'éclairage est une synthèse des différents points importants abordés durant les SB62 et la COP30. Elle propose d'abord une mise en perspective de l'architecture des négociations internationales sur le climat et des enjeux actuels. Elle est ensuite suivie d'un résumé des thèmes de négociation de cette année 2025, pour enfin présenter notre ressenti en tant qu'étudiantes.

1. La CCNUCC a été adoptée en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio, est entrée en vigueur en 1994 après sa ratification, et la première Conférence des Parties (COP1) s'est tenue en 1995 à Berlin.

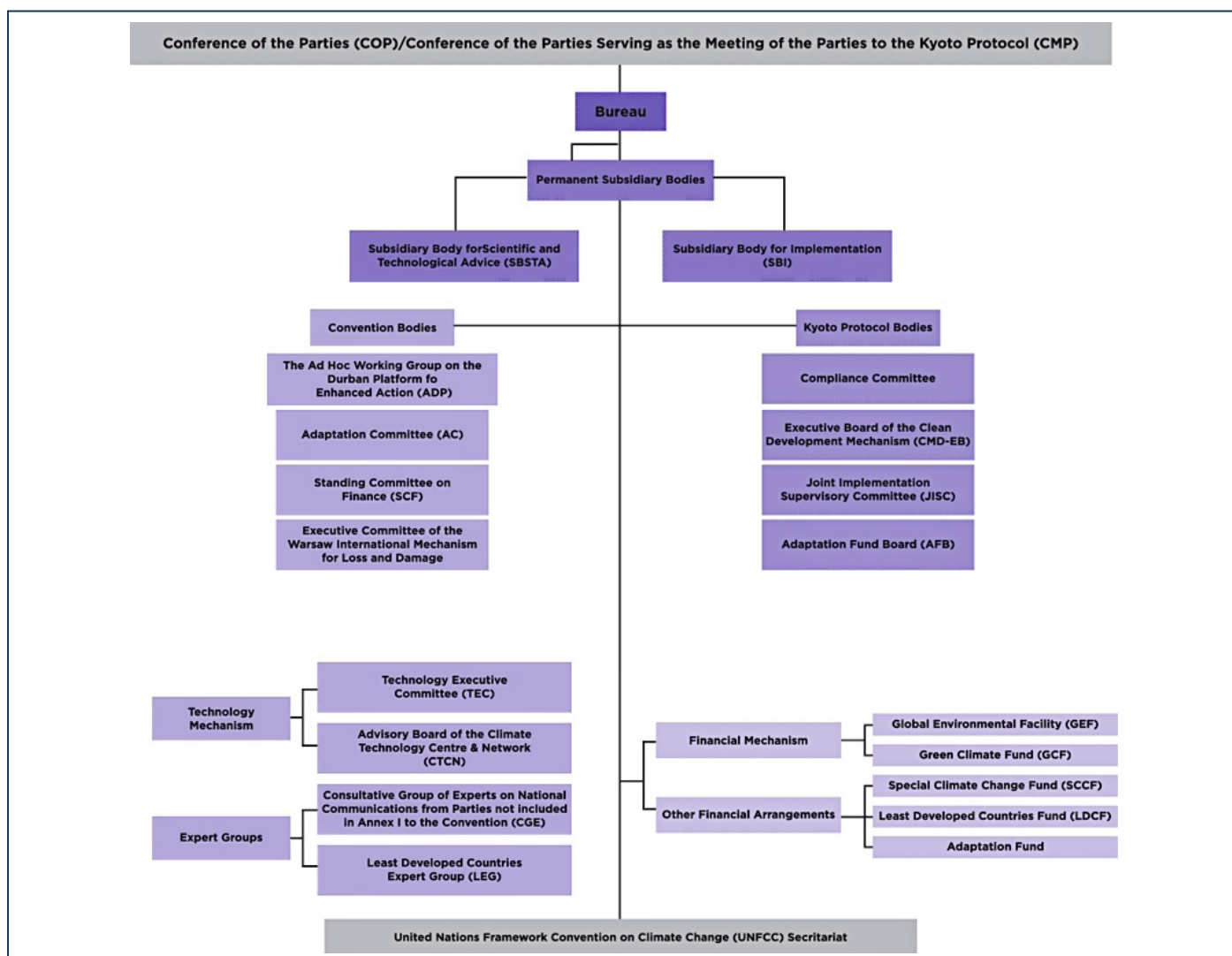
2. L'atténuation désigne l'ensemble des efforts visant à réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation, quant à elle, vise à anticiper et limiter les effets négatifs du changement climatique déjà en cours ou à venir.

3. La plénière d'ouverture des SB62 a duré deux jours. Les pays en développement ont souhaité inclure des discussions sur le financement climatique et les mesures unilatérales de restrictions commerciales, tandis que plusieurs pays développés se sont opposés à l'intégration de ces points à l'ordre du jour, retardant ainsi l'adoption de la déclaration du calendrier des négociations.

1. Coulisses des négociations climatiques onusiennes

1.1. Cadre institutionnel

La CCNUCC, fondée en 1992, est la première réponse politique internationale au changement climatique. Elle établit le cadre juridique de base et les principes de la coopération internationale concernant la lutte contre le changement climatique avec l'objectif de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre "à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse (induite par l'homme) du système climatique". Les COP Climat sont "l'organe décisionnel suprême" de cette convention (UNFCCC). Elles fournissent un ensemble de normes pour guider les États et les parties prenantes dans leur gestion des actions climatiques. Avant ces COP ont lieu des réunions de préparation que l'on appelle les SBs, acronyme de Subsidiary Bodies, car elles regroupent les deux organes subsidiaires permanents de la CCNUCC : l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)⁴ et l'organe subsidiaire scientifique et technologique (SBSTA)⁵.



Structure organisationnelle de la CCNUCC. Source : Sealy, Hugh. (2016).

4. Subsidiary Body for Implementation (SBI).

5. Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA). [Lien UNFCCC](#).

Ces deux organes ont été créés en 1995 lors de la première COP à Berlin. Le SBSTA fournit aux instances de la Convention des avis scientifiques et techniques, en s'appuyant notamment sur les travaux du GIEC, afin d'éclairer les décisions politiques sur le climat. La surveillance est assurée par le SBI qui est chargé de mettre en œuvre la Convention et d'évaluer les engagements climatiques des Parties à la convention (ci-après les Parties). Le SBI veille ainsi à ce que les décisions politiques soient traduites en actions effectives et soutient les États, notamment les pays en développement, dans leurs efforts de mise en œuvre et de reporting (UNFCCC).

En outre, les SBs sont aussi l'occasion de faire des révisions sur les états d'avancements des projets des différents organes de la CCNUCC. Ces réunions permettent notamment de faire le point sur les travaux de groupes d'experts, comme le LEG⁶, ainsi que sur les mécanismes d'assistance aux pays confrontés à des pertes et dommages irréversibles, tel que le Mécanisme international de Varsovie (WIM).

1.2. Enjeux en 2025

L'année 2025 marque les 10 ans de l'Accord de Paris et la publication de la troisième série d'engagements climatiques appelés les Contributions déterminées au niveau national⁷ (CDNs) des États. Même si ce n'est pas un enjeu de négociation en tant que tel, cela reste un marqueur important pour faire le bilan et juger des ambitions internationales pour réduire les émissions. Seuls 13 pays sur les 195 attendus ont soumis leur CDN avant la date butoir fixée au 10 février 2025. L'Union européenne (UE), entre autres, a publié sa CDN le 5 novembre 2025, soit moins d'une semaine avant le début de la COP30⁸.

Concernant l'adaptation au changement climatique, une liste de 100 indicateurs a été définie en septembre 2025 en amont de la COP30 à Belém (Brésil). Les questions de financements, publics et privés, sont également à l'ordre de ces négociations avec un objectif de \$1.3 trillions (tous fonds confondus) dédiés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

6. Groupe d'experts pour les pays les moins avancés.

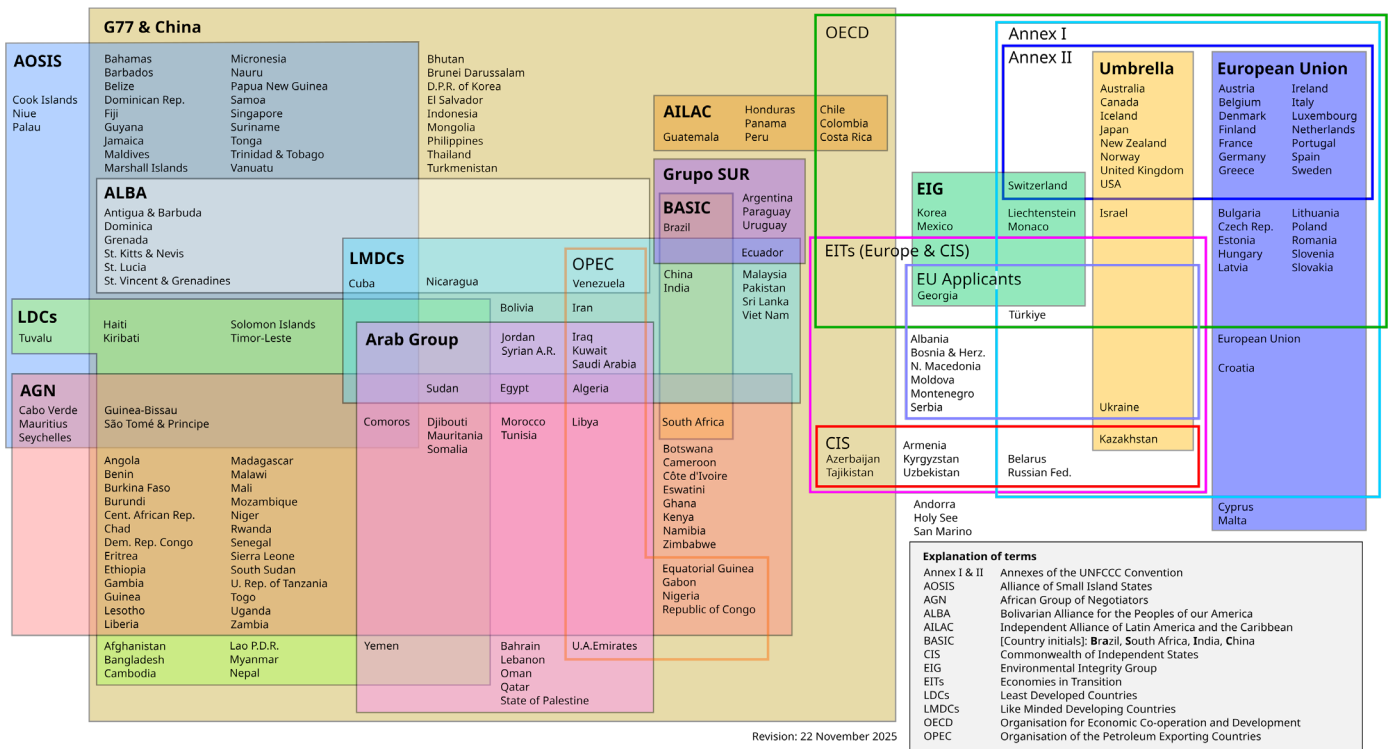
7. Les contributions déterminées au niveau national (CDNs ; Nationally Determined Contributions, NDCs) sont des plans définissant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et d'actions en matière d'adaptation et de financement climatique au niveau national. Ils sont publiés tous les cinq ans depuis 2015 par chaque pays.

8. Suivre en direct la publication des CDNs et les engagements pris sur : <https://www.climatewatchdata.org/ndc-tracker> et consulter la CDN de l'UE publiée le 5 novembre 2025 : <https://unfccc.int/sites/default/files/2025-11/DK-2025-11-05%20EU%20NDC.pdf>.

Répartition des pays

Bien que les pays puissent parler en leur nom propre, ils se regroupent généralement en coalitions en fonction de leurs intérêts communs. Ainsi, les pays en développement s'expriment généralement au sein du G77 + Chine, en même temps que des coalitions spécifiques regroupant les États africains, les petits États insulaires en développement (SIDS), les pays les moins avancés (LDCs) ou encore les pays émergents (LMDCs) défendent aussi leurs positions spécifiques. Les SIDS, particulièrement menacés par la montée du niveau de la mer, appellent souvent à adopter des revendications ambitieuses comme la création du fond pertes et dommages qui a été adoptée lors de la COP28.

D'autres coalitions influentes incluent le groupe arabe ainsi que des alliances thématiques ou régionales comme l'Association indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC). Dans le cadre de la CCNUCC, l'UE négocie en tant que Partie, devant alors défendre une position unique.



Coalitions de parties à la CCNUCC. Source: Jonas A. Haller. Lic. Creative Commons 4.0 Attribution-Share Alike International.

Plus d'infos [ici](#).

2. Les items de négociations que nous avons suivis

Notre sélection ne couvre pas l'ensemble des sujets traités lors des négociations dans le cadre des SBs et de la COP (en particulier les enjeux de genre ou l'agriculture, bien que cruciaux, ne sont pas abordés ici)⁹ mais elle restitue certains points d'achoppement majeurs.

2.1. Atténuation

Dans le cadre de l'atténuation, les négociations se sont concentrées sur le Mitigation Work Programme (MWP), lancé à la COP26 pour renforcer l'ambition et la mise en œuvre de la réduction des émissions d'ici 2030. Ce programme ne constitue pas un organe permanent mais un processus de travail, reposant sur des ateliers techniques et des sessions de dialogue entre Parties et acteurs non-étatiques, afin d'échanger sur les bonnes pratiques et de soutenir la coopération internationale.

Lors des SB62, les négociations ont été dominées par une proposition du Brésil visant à créer une nouvelle plateforme numérique destinée à mettre en relation porteurs de projets et investisseurs. Si le groupe africain, le groupe arabe, les LMDCs et la Russie y sont favorables, l'UE, le Royaume-Uni et le Canada plaident d'abord pour une évaluation des dispositifs existants afin d'éviter la duplication de plateformes déjà opérationnelles. De leur côté, les petits États insulaires et les pays d'Amérique Latine ont estimé que cela détournait l'attention du but principal du programme de travail. Ils ont souligné que le problème n'était pas l'identification de projets en tant que tel mais l'intérêt limité des investisseurs en raison des risques présentés par certains projets d'atténuation dans des zones particulièrement vulnérables comme les petites îles.

Entre juin et novembre 2025, deux dialogues ont eu lieu sur la gestion des forêts et des déchets, des discussions se sont donc principalement centrées sur ces thèmes. Le document adopté ne mentionne ni sortie des énergies fossiles ni secteurs énergétiques spécifiques. Le lien entre la déforestation et ses causes, pourtant présent dans les versions antérieures du texte en première semaine, ont disparu du texte. La référence au GIEC a également été affaiblie. Au lieu de la "meilleure science disponible", le texte se contente désormais de reconnaître l'importance de la science pour guider les politiques climatiques. La question de l'atténuation liée aux forêts n'est abordée que de manière déclarative. Le texte reconnaît le rôle crucial des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion durable des forêts ainsi que les synergies possibles entre atténuation, adaptation, biodiversité, lutte contre la désertification et développement durable, mais

9. Consulter pour plus d'informations : <https://enb.iisd.org/bonn-climate-change-conference-sb62-sbi62-sbsta62-summary> (SB62), <https://enb.iisd.org/belem-un-climate-change-conference-cop30-summary> (COP30).

sans prévoir de mécanismes, d'actions prioritaires ou de calendrier. Les négociations ayant été largement menées à huis clos, l'attribution précise des positions reste difficile. Toutefois, la séance ouverte en début de deuxième semaine de la COP30 a révélé des lignes de fracture nettes. Plusieurs pays en développement (Arab Group, LMDC (pays émergents), Inde, Chine, Qatar) insistent sur le principe de responsabilités communes mais différenciées, refusant tout ajout de nouvelles obligations procédurales et demandant de retirer les sections sur la gestion des forêts et des déchets au nom de la souveraineté nationale. Les pays développés (UE, Norvège, Australie, Japon, Royaume-Uni) ont au contraire défendu un vocabulaire plus précis concernant les causes de la déforestation, l'économie circulaire, les déchets et les droits des communautés locales, tout en exprimant leur scepticisme face à la création d'une nouvelle plateforme numérique jugée redondante. Sur les forêts, les désaccords ont particulièrement porté sur la manière de décrire les causes. Le Paraguay, l'Argentine et plusieurs LMDCs ont demandé un langage plus souple, tandis que l'UE et la Norvège appellent à renforcer les ancrages scientifiques.

Les pays les plus vulnérables (principalement les petits États insulaires - AOSIS) ont rappelé l'urgence climatique et la centralité de l'objectif 1,5°C et demandent un soutien technologique et financier accru ainsi qu'un message politique fort. Ils soutiennent la prise en compte des forêts et des déchets tout en rejetant l'idée de la nouvelle plateforme numérique, jugée peu utile.

2.2. Bilan Mondial

En parallèle des discussions sur le MWP, les négociations ont porté sur le bilan mondial (Global Stocktake, GST), processus quinquennal qui évalue collectivement l'alignement des actions et engagements des Parties (NDC et stratégies de long terme) avec les objectifs de l'Accord de Paris en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre¹⁰, afin d'orienter et d'élever l'ambition. Le premier GST, adopté à Dubaï en décembre 2023, a confirmé l'écart persistant - déjà constaté dès les premiers engagements - avec une trajectoire compatible avec 1,5 °C et a appelé à accélérer la sortie des énergies fossiles et à renforcer les financements climatiques. Les Parties ont convenu d'en tirer des enseignements pour améliorer les futurs cycles (le prochain en 2028), mais les discussions aux SB62, menées sur la base d'une note informelle, n'ont pas abouti à un consensus, notamment sur les sources de savoir à mobiliser. Les pays émergents portés par l'Inde, la Russie et la Chine ont plaidé pour une reconnaissance plus large des savoirs, y compris ceux issus des contextes locaux et des pays en développement, et

10. Les moyens de mise en œuvre désignent les ressources nécessaires pour permettre aux pays, en particulier les pays en développement, de mettre en œuvre leurs actions climatiques. Ils comprennent principalement le financement (adaptation et atténuation), le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

se sont donc opposés à faire du GIEC la seule référence. La critique principale formulée à l'encontre du GIEC est qu'il synthétise surtout des travaux publiés dans les grandes revues scientifiques internationales. Or, la barrière de la langue, le coût des publications, le manque d'infrastructures de recherche ou encore l'accès limité aux réseaux scientifiques internationaux font que de nombreuses études conduites dans les pays du Sud ne sont pas incluses dans ces rapports, soulevant ainsi des enjeux d'inclusivité et de représentativité. Toutefois, il convient de veiller à ce que cet argument ne soit pas instrumentalisé pour remettre en cause la validité des résultats scientifiques produits par ce processus.

La portée du bilan mondial a également fait débat avec la proposition d'inclure les pertes et préjudices comme thème autonome par les petits États insulaires, les pays d'Amérique Latine et les pays les moins développés ou l'ajout des montagnes comme thème spécifique par le groupe des partenariats de montagne. La majorité, cependant, a préféré s'en tenir à la portée initiale : atténuation, adaptation et moyens de mise en œuvre¹¹.

Un groupe de négociations a également débattu pendant deux semaines sur le dialogue de la mise en œuvre des résultats du bilan mondial¹². Une fracture entre les pays du Nord et du Sud s'est marquée. D'un côté, les pays du Nord et AOSIS souhaitent un suivi global de tous les résultats du bilan mondial. De l'autre, les pays du Sud veulent limiter le dialogue au renforcement des "facilitateurs" (comme la finance) et à l'identification d'obstacles (par exemple, les mesures unilatérales) et rejettent l'idée de suivi de l'ambition collective et des CDNs. Sur le format, les pays développés ont proposé un dialogue ministériel annuel avec un livrable formel alors que les pays les moins développés soutiennent davantage un dialogue moins formel. Les pays du Sud craignent que ce dialogue ne soit trop coûteux et exige trop d'efforts pour des résultats limités. Ils soulignent déjà leur forte implication dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs CDNs et refusent l'ajout de nouvelles obligations de suivi susceptibles d'alourdir leurs charges administratives et de détourner des ressources limitées.

À la COP30, les Parties ont cherché à résoudre ces blocages. Un compromis minimal a été trouvé. Le dialogue sur la mise en œuvre sera ainsi coopératif, non prescriptif, centré sur les opportunités, défis et besoins liés au premier bilan mondial avec un accent sur les moyens de mise en œuvre. Il se tiendra en 2026 et 2027, avant de s'achever, et produira des rapports destinés à alimenter le second bilan mondial. La COP30 a également adopté des améliorations procédurales visant à renforcer l'inclusivité, l'accès aux données et la participation scientifique, tout en intégrant mieux des thèmes transversaux comme les pertes et préjudices.

11. Les trois thématiques distinctes du bilan mondial sont, pour le moment, l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre (que sont le soutien financier, le développement et le transfert de technologies, le renforcement des capacités).

12. Paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.

Enfin, concernant le dialogue annuel sur la manière dont le bilan mondial informe la préparation des CDNs, les divergences observées aux SB62 ont persisté. La COP30 a finalement décidé que ce dialogue se conclurait à SB64, tout en laissant ouverte la possibilité de le relancer dans le cadre du second bilan mondial.

2.3. Adaptation

Le Global Goal on Adaptation (GGA) vise à renforcer la capacité d'adaptation, la résilience et à réduire la vulnérabilité face au changement climatique. Un cadre de travail a été défini lors de la COP28 en 2023, le UAE Framework, qui définit sept objectifs climatiques et quatre objectifs globaux concernant les mesures d'adaptation¹³. Lors de la COP29, les Parties ont décidé de limiter la liste des indicateurs de suivi de ces objectifs à 100 maximum, applicables au niveau mondial et reflétant différents contextes d'adaptation. Le groupe de travail, nommé UAE-Belém Work Programme, travaille donc sur le choix de ces indicateurs. Il y a quelques mois, la liste comprenait 9 529 indicateurs. Après un premier retranchement par des scientifiques, en mai 2025, la liste comportait 490 indicateurs¹⁴.

Lors des négociations aux SB62, il y a eu de nombreux points de désaccord concernant la nature des indicateurs (globaux ou contextuels) et leur structure ("headline indicators" et "indicators"). Les débats ont porté sur l'inclusion de groupes vulnérables et de considérations transversales ainsi que sur l'intégration éventuelle d'indicateurs relatifs aux moyens de mise en œuvre et à l'atténuation.

Après des négociations tendues, un compromis a été trouvé en séance plénière grâce à l'intervention des présidences des SBs. Il a été convenu que les indicateurs devront couvrir non seulement les résultats en matière d'adaptation, mais aussi les moyens de mise en œuvre (financements, transfert de technologies, renforcement des capacités) et les besoins spécifiques des groupes vulnérables. Des narrations qualitatives et adaptées à différents contextes devront être intégrées. Les indicateurs d'atténuation seront exclus tandis que des indicateurs mesurant la qualité et l'accès au financement de l'adaptation seront inclus. Une liste finale de 100 indicateurs a été publiée en septembre 2025.

Des négociations intenses se sont tenues durant deux semaines dans les salles de la

13. Les sept objectifs sectoriels concernent l'eau (1), l'alimentation et l'agriculture (2), la santé (3), les écosystèmes et la biodiversité (4), la pauvreté et les moyens de subsistance (5), les infrastructures (6) et le patrimoine culturel (7). Les quatre objectifs procéduraux visent à mener des évaluations des impacts, de la vulnérabilité et des risques (1), planifier l'adaptation (2), mettre en œuvre les plans et actions d'adaptation (3) et établir des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (4). Voir pour plus de détails : [cma5_auv_8a_gga.pdf](#).

14. La liste des 490 indicateurs : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Consolidated%20List%2022.05.xlsx>. La liste finale potentielle des 100 indicateurs publiée en septembre 2025 : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Potential%20indicators%20for%20the%20targets%20of%20the%20GGA%20framework%20proposed%20by%20the%20expert%20group_2025-09-08.xlsx.

COP30. Sur le fond, les divergences principales se sont cristallisées autour de plusieurs points. Dans un premier temps, le statut de la liste a posé un problème car certains pays ont voulu l'adopter immédiatement, d'autres seulement "en prendre note" et poursuivre le travail technique et politique jusqu'à la CMA 9 (COP32, en 2027) sur un processus de deux ans pour réaligner politiquement les indicateurs. Ensuite, la méthodologie et le calendrier d'application. Plusieurs questions ont été posées concernant le début de leur utilisation : fallait-il commencer à les utiliser immédiatement ou seulement après une phase de test et d'amélioration, et avec quel niveau de détail pour les indicateurs de mise en œuvre liés à la finance ? À la fin de la première semaine, aucun compromis n'a été trouvé. La réunion censée clarifier "*ce que les délégations ne peuvent pas accepter*" afin d'adapter ou de supprimer certains indicateurs s'est achevée sans accord. Plusieurs groupes ont continué de demander la suppression d'un large bloc d'indicateurs jugés sensibles (budgets nationaux, finance privée, atténuation), tandis que d'autres ont insisté pour les conserver, éventuellement sous une forme simplifiée. La fracture principale est donc restée inchangée entre ceux qui plaidaient pour une correction surtout technique et une adoption rapide de la liste et d'autre part, ceux qui exigeaient un paquet plus large incluant des garanties politiques fortes sur la souveraineté, le caractère volontaire des indicateurs et la mise en œuvre des obligations de soutien des pays développés.

Les pays en développement (AGN, G77 et Chine, LMDC, LDC, Arab Group, Grupo Sur, AOSIS) ont insisté pour que ces indicateurs restent volontaires, non prescriptifs, non punitifs, qu'ils ne créent pas de charge supplémentaire administrative de collecte de données, ne servent pas de condition d'accès au financement et respectent pleinement la souveraineté nationale. Beaucoup ont jugé certains indicateurs intrusifs, en particulier ceux portant sur les budgets nationaux, les taxonomies, la finance privée ou l'atténuation, et ont demandé la suppression ou la révision profonde de ces blocs. Ces groupes ont également souhaité recentrer l'ensemble sur les moyens de mise en œuvre, le financement, les transferts de technologies et le renforcement des capacités en rappelant explicitement les obligations des pays développés au titre des articles 9, 10 et 11 de l'Accord de Paris. Les pays développés et plusieurs groupes (UE, EIG, Japon, Canada, Royaume-Uni, Australie, Norvège, Nouvelle-Zélande) ont reconnu que malgré une liste d'indicateurs imparfaits, cela constituait une base suffisante et qu'il fallait l'adopter à Belém. Elle pourrait être affinée ensuite via un travail technique. Ils se sont opposés à une réouverture générale de la liste et à la création d'un nouveau long processus politique sur les indicateurs, au motif que cela retarderait l'opérationnalisation du GGA.

Ils ont mis en avant le caractère global des indicateurs et leur utilité pour alimenter le cadre de Dubaï-Belém, le cadre de transparence (BTR, communications d'adaptation, NAP) ainsi que le deuxième bilan mondial (Global Stocktake 2).

À la fin de la deuxième semaine, GGA a finalement été formellement adopté, avec un cadre et une liste d'indicateurs, au terme d'une conclusion particulièrement controversée. Le texte final réduit le nombre d'indicateurs à 59, en introduisant des "*considérations transversales*" qui agrègent plusieurs éléments sectoriels. Seuls les intitulés des indicateurs et une partie limitée des précisions techniques élaborées par les experts pour en faciliter l'opérationnalisation ont été conservés. De nombreuses délégations, dont le Panama, l'Uruguay, le Paraguay, la Colombie, la Suisse, l'Union européenne et la Sierra Leone, ont dénoncé un texte affaibli, rédigé dans l'urgence et ne reflétant plus le travail du groupe d'experts. Elles ont également souligné des incohérences juridiques et le caractère peu fonctionnel d'indicateurs devenus difficilement utilisables à des fins de suivi opérationnel. La Sierra Leone a en particulier insisté sur le fait que la nouvelle liste ne reflète pas les réalités des pays vulnérables, rendant le cadre peu mesurable et donc peu exploitable. Lors de la plénière de clôture, plusieurs pays ont indiqué n'avoir reçu le projet de texte que très tard dans la nuit, sans réelle possibilité de négociation et ont demandé la poursuite des travaux en juin 2026 à Bonn afin de retravailler les indicateurs. La présidence a reconnu ces difficultés, tout en rappelant que le texte avait déjà été "gavelé"¹⁵ et devait donc être considéré comme adopté. Des pays africains et des PMA, notamment le Malawi et la Tanzanie, ont regretté la perte d'une part importante du travail technique, mais ont accepté le compromis en appelant à une amélioration ultérieure du jeu d'indicateurs. L'Arabie saoudite a pour sa part obtenu la garantie que tout travail futur se déroulerait strictement dans le cadre de la décision adoptée, sans renégociation du texte.

Au total, la COP30 laisse une impression contrastée. Sur le plan normatif, le GGA consacre un langage plus inclusif sur les droits humains, le genre, la justice sociale et la reconnaissance du rôle des peuples autochtones et des communautés locales, tout en formulant un signal politique sur le triplement possible de la finance d'adaptation d'ici 2035. Mais sur le plan opérationnel, les lacunes sont importantes car les indicateurs sont contestés, la trajectoire financière reste incertaine et les NAP demeurent fragiles faute de moyens clairement identifiés. Les sessions de Bonn en 2026 et la révision des indicateurs d'ici 2027 seront décisives pour savoir si le GGA et les NAP peuvent entrer dans leur phase de mise en œuvre et permettre l'adaptation effective des pays et des communautés les plus exposés à la crise climatique.

2.4. Transition juste

La transition juste constitue un pilier essentiel de l'action climatique contemporaine car elle concilie les objectifs climatiques avec la justice sociale, la protection des droits humains et l'inclusion des populations vulnérables. En somme, l'objectif n'est pas uniquement de limiter le réchauffement climatique à 2°C (voire 1,5°C) mais également que cette transition

15. Texte adopté à la plénière.

soit juste et équitable pour tous. Né dans les années 1980 au sein des syndicats américains pour protéger les travailleurs affectés par les mutations environnementales, le concept de transition juste s'est progressivement mondialisé. Il complète et renforce le principe d'équité inscrit dans la CCNUCC (à travers le principe de responsabilité commune mais différenciée), et figure explicitement dans le préambule de l'Accord de Paris. Depuis, son importance n'a cessé de croître, jusqu'à la création du programme de travail sur la transition juste lancé lors de la COP28 et chargé de promouvoir des trajectoires bas carbone qui soient justes, équitables et fondées sur le dialogue social.

Lors des SB62, de nombreux points de convergence ont émergé. Les Parties se sont accordées sur la nécessité d'intégrer dans le cadre de la transition juste des dimensions telles que l'adaptation au changement climatique, la résilience, les droits humains, les droits des travailleurs ainsi que l'inclusion des peuples autochtones et la justice de genre. Plusieurs lignes de fracture sont toutefois apparues : opposition de certains pays à l'alignement explicite avec l'objectif de 1,5°C, contestation de la mention d'une sortie des combustibles fossiles, divergences sur le lien avec le bilan mondial ou encore absence de consensus sur les mesures commerciales unilatérales et les moyens de mise en œuvre. Faute d'accord, ces éléments sont restés entre crochets dans le texte de négociation, repoussant leur résolution aux discussions ultérieures.

La COP30 a marqué un tournant majeur puisque le Just Transition Work Programme évolue désormais vers un mécanisme permanent au sein de la CCNUCC. Cette décision est largement saluée comme l'une des avancées les plus significatives du sommet. Elle couronne des années de pression politique et de mobilisation continues menées par la société civile, les peuples autochtones, les travailleurs et les communautés les plus exposées. Pour beaucoup, il s'agit d'une reconnaissance officielle du fait que la transformation socio-économique requise par l'urgence climatique ne peut se faire sans justice, équité et participation directe des populations concernées.

Le nouveau mécanisme manque encore de garde-fous essentiels et de lignes directrices robustes pour garantir une transition réellement juste. Les textes adoptés restent silencieux sur plusieurs questions critiques : la sortie des combustibles fossiles, l'intégration équitable des minéraux critiques dans les chaînes d'approvisionnement ou encore le soutien explicite aux systèmes alimentaires locaux, notamment via l'agroécologie. De plus, les termes liés aux travailleurs informels doivent être précisés pour mieux refléter leur dignité et leur rôle indispensable dans les transitions économiques. L'efficacité de ce mécanisme dépendra étroitement de sa capacité à assurer une participation transnationale, inclusive et réelle des communautés affectées. Cela impliquera un accès facilité pour les pays du Sud et les acteurs non étatiques, des financements directs et non générateurs de dettes

ainsi que des espaces dédiés au partage des connaissances et à la prise de décision collective. La forte présence, encore cette année, des lobbys des combustibles fossiles a rappelé que la bataille pour une transition juste ne se joue pas uniquement dans les salles de négociation mais aussi dans les rapports de force politiques et économiques globaux.

2.5. Financement

La question du financement climatique constitue un axe central des négociations internationales, en particulier en matière d'adaptation. Les principaux fonds climatiques multilatéraux, Adaptation Fund, Climate Investment Funds, Global Environment Facility et Green Climate Fund, couvrent au total 145 pays dont 34 petits États insulaires en développement, 46 pays les moins avancés et 37 pays en situation de fragilité ou de conflit. À la fin de l'année 2024, ces quatre fonds géraient ensemble 2 287 projets actifs, pour un montant de 34 milliards de dollars de financements approuvés et 176,2 milliards de dollars de cofinancement. Sur le volet atténuation, les projets en portefeuille devraient permettre de réduire ou d'éviter environ 9,3 milliards de tonnes de CO_{2eq} sur la durée de vie des actifs soutenus, dont environ 710 millions de tonnes déjà évitées ou réduites. Sur l'adaptation, ils prévoient de soutenir environ 1,785 milliard de personnes afin de renforcer leur résilience climatique, dont près de 371 millions de bénéficiaires déjà atteints. Ces chiffres, rapportés par la CCNUCC fin 2025¹⁶, agrègent les résultats attendus et réalisés de l'ensemble des projets financés par ces mécanismes dont l'objectif principal demeure la mise en œuvre de l'action climatique et le renforcement des capacités dans les pays en développement.

Durant les SB62, aucune décision nouvelle n'a été prise sur le Fonds pour l'adaptation, mais celui-ci a été au centre des revendications politiques des PMA, avec une demande claire de triplement des financements d'ici 2030, et une critique forte du NCQG¹⁷ jugé incapable de garantir des ressources suffisantes, prévisibles et accessibles pour l'adaptation. Dans la continuité de ces alertes formulées à Bonn, la COP30 a confirmé que le financement demeurerait un point de blocage central, à travers plusieurs points de l'ordre du jour, en particulier ceux liés à l'adaptation. Le déficit entre les besoins et les financements effectivement mobilisés s'est creusé ces dernières années par rapport aux engagements initiaux. L'un des objectifs affichés de la COP30 était de tripler d'ici 2035, les ressources allouées au Fonds pour l'adaptation, objectif intégré dans la décision Mutirão¹⁸. Cet engagement est néanmoins jugé insuffisant par la société civile et par de nombreux pays en développement, dans la mesure où il devait initialement être atteint dès 2030 et ne s'accompagne d'aucune clarification sur le scénario de référence retenu.

16. Multilateral Climate Funds Joint Results Report, novembre 2025.

17. C'est le nouvel objectif financier mondial que les parties à la CCNUCC doivent définir après 2025, pour remplacer l'objectif actuel de 100 milliards de dollars par an, fixé en 2009 à Copenhague.

18. Renvoi à la décision politique majeure adoptée en plénière finale est appelée "cover decision".

La COP30 a également acté l'ouverture de consultations sur la mise en œuvre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris, à la demande des pays en développement. Ces consultations de la présidence visent à recueillir les positions des parties et à faciliter les discussions sur les moyens de mise en œuvre du financement climatique. Les décisions majeures prises durant cette COP portent sur la mobilisation de 1,3 milliard de dollars d'ici 2035 pour l'action climatique, tout en soulignant la nécessité de maintenir un objectif annuel d'au moins 300 milliards de dollars à la même échéance, les pays industrialisés devant rester les principaux moteurs de cette mobilisation. En matière d'adaptation, la CMA demande de tripler le financement d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2025 et encourage les pays développés à renforcer leur trajectoire collective de financement. Elle précise également que les prêts devraient être accordés à des conditions concessionnelles, en particulier pour les pays les plus vulnérables et les plus pauvres.

Dans la décision finale, le financement de l'adaptation est abordé de manière indirecte et non contraignante, principalement à travers des références croisées au GGA (§34) et à la décision Global Mutirão (§53)¹⁹. Le texte prend note de l'engagement de doublement des financements pour l'adaptation d'ici 2025 par rapport aux niveaux de Glasgow (COP26), sans fixer de trajectoire chiffrée claire ni de nouvelle année de référence. Il appelle à poursuivre les efforts afin d'atteindre au minimum le triplement du financement de l'adaptation à l'horizon 2035, en cohérence avec le NCQG, et exhorte les pays développés à augmenter la trajectoire de leurs contributions, sans créer d'obligation juridique supplémentaire. Ces avancées demeurent cependant limitées. La décision repose sur un simple "appel aux efforts", sans caractère contraignant, et ne précise ni le niveau de référence retenu ni la répartition entre prêts et dons. Le choix d'un horizon 2035 plutôt que 2030, est perçu comme un report de l'ambition, d'autant plus que le cadre du NCQG tend à diluer les obligations Nord-Sud et à maintenir une finance de qualité inférieure. Même dans une interprétation optimiste du texte²⁰, les flux attendus pour l'adaptation resteraient très éloignés des besoins estimés, avec environ 120 milliards de dollars par an, contre des besoins évalués à plus de 310 milliards de dollars par an à l'horizon 2035 (PNUE, 2025).

2.6 Pertes et dommages

La question des pertes et dommages constitue un volet spécifique et particulièrement sensible du financement climatique. Elle recouvre l'ensemble des dispositifs destinés à soutenir les pays confrontés aux conséquences irréversibles du changement climatique, qu'il s'agisse d'événements à déclenchement lent, tels que la perte de biodiversité, la désertification, l'augmentation des températures ou l'élévation du niveau de la mer ou de

19. Objectif mondial d'adaptation, projet de décision -/CMA.7, novembre 2025.

20. Voir CCNUCC, 2024.

catastrophes climatiques soudaines comme les inondations, les tempêtes ou les vagues de chaleur. Les pertes associées peuvent être économiques, comme la destruction de biens ou la perte de revenus, mais aussi non économiques, incluant les pertes humaines, les atteintes à la santé, à la mobilité, aux cultures ou aux écosystèmes.

L'architecture institutionnelle des pertes et dommages repose principalement sur le Mécanisme international de Varsovie, créé en 2013, qui constitue le pilier central du dispositif. Il vise à assurer une assistance aux pays subissant des impacts irréversibles à travers le partage de connaissances, le renforcement de la coordination entre parties prenantes et le soutien financier, technologique et en renforcement des capacités. Ce mécanisme est supervisé par un comité exécutif (l'ExCom) qui se réunit régulièrement et s'appuie sur plusieurs groupes d'experts techniques. Lors de la COP25, le Réseau de Santiago a été créé afin de renforcer et d'accélérer l'assistance technique, notamment par une meilleure coordination des organismes concernés. Le Fonds pour pertes et dommages, opérationnalisé à la COP28, constitue une composante clé du mécanisme en garantissant une assistance financière aux pays en développement particulièrement vulnérables.

Lors des SB62 une troisième revue du Mécanisme international de Varsovie a été conduite, accompagnée de l'examen du rapport annuel conjoint du comité exécutif du WIM et du conseil consultatif du Réseau de Santiago pour l'année 2024. Le lancement du premier projet du Réseau de Santiago au Vanuatu en décembre 2024 a mis en lumière plusieurs difficultés, notamment un manque de coordination entre les différents organes du mécanisme et des procédures administratives jugées excessivement longues. Les discussions ont également porté sur la création éventuelle d'un rapport mondial périodique visant à quantifier les pertes et dommages mais cette proposition a été rejetée par les pays développés en raison de son coût et de sa complexité. Dans ce contexte, des coalitions telles que l'AOSIS, les PMA et d'autres pays en développement appellent à une augmentation substantielle des financements estimant leurs besoins à 1,3 billion de dollars ce qui est bien au-delà des engagements actuels. De plus, ils plaident pour une mobilisation accrue de l'investissement privé afin de soutenir leur adaptation face aux impacts du changement climatique.

L'examen du mécanisme s'est poursuivi à Belém, cette troisième révision s'est déroulée principalement à huis clos. La décision finale a pour but d'éclairer davantage les connaissances autour des pertes et des dommages, en passant par l'amélioration des échanges entre les acteurs concernés. On retient aussi, l'inclusion d'une note en bas de page qui renvoie à l'obligation du respect des droits humains (en référence au 11e paragraphe du préambule du CMA), dans le cadre des réponses aux pertes et dommages.

Cependant, la décision finale n'inclut pas de moyen d'accroître le soutien financier en termes de pertes et dommages, malgré l'urgence des besoins qui s'estiment à 724,43 milliards de dollars par an²¹. Cette COP a permis l'adoption du rapport 2025 du Fonds²² pour répondre aux pertes et dommages, avec des indications l'inscrivant plus largement dans le cadre du NCQG et appelant à accélérer la mobilisation des ressources tout en facilitant un accès plus direct et simplifié.

Dans un second temps, un lancement de l'appel à propositions a été fait par le FRLD pour la phase de démarrage du Fonds (BIM)²³. S'élevant à 250 millions de dollars avec l'ouverture des demandes prévues à partir du 15 décembre 2025, il permettrait d'allouer des financements avec les premières approbations prévues en juillet 2026. S'agissant de la décision finale Mutirão, le texte reconnaît l'urgence de renforcer l'action et le soutien face aux pertes et dommages et mentionne leur intégration dans les CDN. Cependant, il ne comporte pas l'engagement explicite des pays développés à augmenter les financements dédiés aux pertes et dommages.

3. La voix des sociétés civiles

La mobilisation des parties civiles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes de la CCNUCC, a marqué ces deux semaines. À travers des messages de paix, des rassemblements silencieux et plus expressifs, des chansons, de la poésie, des photographies et des dessins, des représentants du monde entier et de toutes les générations ont exprimé leurs inquiétudes et leurs aspirations.

Ce contraste entre la vitalité des mobilisations citoyennes et l'atmosphère parfois très formelle des négociations est frappant. On le retrouve également à l'intérieur des salles de négociations avec, d'un côté, des délégués porteurs des intérêts de leurs pays, parfois lourdement affectés par les impacts du changement climatique et, de l'autre, des discussions techniques qui peuvent sembler déconnectées de l'urgence climatique. Cette dualité illustre la complexité du processus multilatéral où se mêlent lenteur des compromis diplomatiques et urgence des appels à l'action.

Les discussions, souvent longues et complexes, donnent parfois l'impression d'un processus sans fin. Pourtant, elles aboutissent aussi à des avancées, même modestes, et

21. Chiffres issus du Loss and Damage Collaboration, 22 novembre 2025.

22. Rapport du Fonds d'intervention en cas de pertes et dommages et orientations à l'intention du Fonds d'intervention en cas de pertes et dommages (COP 30, novembre 2025) : <https://unfccc.int/documents/652030>.

23. Barbados Implementation Modalities, il s'agit de la phase de démarrage opérationnelle du FRLD, lancée à la COP30.

offrent surtout un espace de dialogue unique où se croisent gouvernements, chercheurs, ONG et citoyens. Ces moments, faits de tensions et de rapprochements, rappellent à quel point la construction de solutions collectives face au changement climatique reste un défi exigeant mais nécessaire.

4. En route vers la COP31

Après un bilan mitigé concernant cette année marquant les 10 ans de l'Accord de Paris, les négociations de la prochaine COP se dérouleront à Antalya en Turquie. Elle reposera sur une présidence partagée, la Turquie assurant l'accueil et l'organisation et l'Australie désignée comme la "présidente des négociations", qui conduira l'ordre du jour et les discussions.

Faute de consensus à la COP30 sur les combustibles fossiles et la déforestation dans la décision "Mutirão", la présidence brésilienne élaborera courant 2026 deux feuilles de route, l'une sur la transition énergétique "juste et équitable" hors des combustibles fossiles, l'autre sur l'arrêt et l'inversion de la déforestation. Ces résultats de ces feuilles de route seront présentés à la COP31.

Présentée comme la COP de la mise en œuvre, elle a pour principal objectif d'accélérer l'application concrète des engagements issus de l'Accord de Paris, du Bilan mondial et du nouvel objectif collectif quantifié de financement climatique adopté à la COP30. Les priorités annoncées porteront notamment sur l'examen des CDN 3.0²⁴, l'opérationnalisation du NCQG, l'avancement de l'objectif mondial d'adaptation et la mise en œuvre des dispositifs liés aux pertes et dommages, avec une attention renforcée aux besoins des pays vulnérables, en particulier les petits États insulaires (AOSIS) et les pays les moins avancés (LDC).

24. CDN 3.0 renvoie au nouveau cycle de contributions déterminées au niveau national.

Une expérience enrichissante et inspirante

En 2025, nous avons suivi les négociations climatiques en tant qu'observatrices, d'abord lors des SB62 à Bonn dans le cadre de notre stage au CMA, puis grâce à notre engagement associatif nous avons pu suivre la COP30 à Belém. Adèle a pu se rendre sur place en tant que représentante de l'association étudiante Les Agros à la COP, tandis qu'Emma a suivi la COP30 à distance.

Ces semaines de négociations nous ont donné l'opportunité d'assister à la fois aux discussions officielles, aux événements parallèles (side events) ainsi qu'aux conférences organisées par la présidence de la COP30. Ces expériences se sont révélées particulièrement enrichissantes, tant par la qualité des échanges que par les rencontres sur place avec des négociateurs et des représentants de la société civile, parmi lesquels des ONG, des étudiant.es et des chercheur.es .

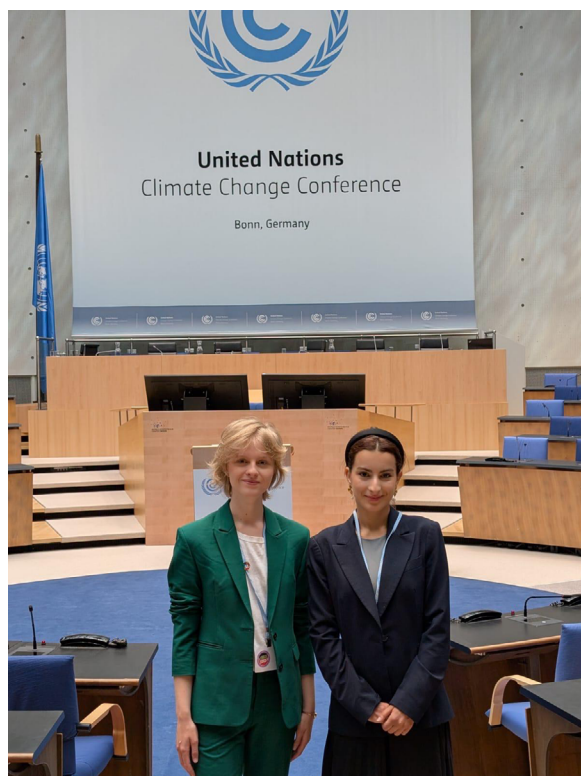
Sur place, que ce soit à Bonn et à Belém, nous avons activement participé à des actions de communication et de plaidoyer. En collaboration avec Les Agros à la COP (association étudiante d'AgroParisTech), Jeunesse Ambassadrice pour le Climat et la Biodiversité (association de jeunesse française), nous avons relayé les actualités des SB62 et de la COP30 à travers des newsletters, des publications sur les réseaux sociaux et des interviews. Par ailleurs, nous avons tenu à porter la voix de la jeunesse française en défendant les propositions élaborées à l'issue de la LCOY²⁵ France, organisée en mai 2025 à Paris, en vue de la COP30 (Jeunesse Ambassadrice pour le Climat et la Biodiversité et CliMates). Ces revendications ont été partagées avec plusieurs négociateurs et négociatrices, français.es et étranger.es, qui se sont montrés accessibles et à l'écoute.

Enfin, nous avons rejoint YOUNGO²⁶, la constituante jeunesse de la CCNUCC, au sein de laquelle nous avons participé à l'analyse des projets de texte et à la formulation de recommandations adressées aux délégations nationales, notamment par le biais d'interventions lors des négociations et des événements officiels.

25. LCOY (Local Conference of Youth) sont des conférences locales organisées par et pour les jeunes de moins de 35 ans. Elles visent à formuler des recommandations politiques en amont des négociations climatiques internationales et à renforcer la participation des jeunes aux processus décisionnels sur le climat.

26. YOUNGO est la constituante officielle des jeunes de moins de 35 ans auprès de la CCNUCC, rassemblant des organisations de jeunesse du monde entier afin de faire entendre leurs voix dans les négociations climatiques internationales (YOUNGO, s.d.).

À propos des auteures



Adèle Galiègue

Étudiante en Master 2 Économie de l'Environnement, de l'Énergie et des Transports à l'Université Paris-Saclay, elle a effectué un stage de recherche au Centre de Mathématiques Appliquées de l'École des Mines, sur les conséquences du paquet législatif OMNIBUS I. Lors des SB62 à Bonn, elle a suivi principalement les discussions liées à l'atténuation du changement climatique et à la transition juste et a davantage suivi les sujets liés à l'agriculture lors de la COP30. Elle y a participé avec la volonté d'encourager la société civile, et en particulier les jeunes, à suivre de plus près ces négociations dont les décisions (ou l'absence de décision) ont des répercussions concrètes sur nos vies.

Emma Scrivani

Également étudiante en Master 2 Économie de l'Environnement, de l'Énergie et des Transports, elle a effectué un stage de recherche au Centre de Mathématiques Appliquées de l'École des Mines sur les transitions énergétiques dans les petits États insulaires en développement. Son travail a porté sur l'étude prospective des scénarios de transition du système électrique de l'île Maurice et de Rodrigues. Son intérêt pour ce sujet est né après avoir voyagé et découvert les réalités des petits États insulaires en développement, territoires en première ligne face au changement climatique. Après une première expérience à la SB60 à Bonn, elle a renouvelé sa participation aux SB62 et a suivi la COP 30 à distance, en se concentrant sur les discussions relatives aux États insulaires, à l'adaptation et au financement.

Table des abréviations

AGN	African Group of Negotiators / Groupe africain des négociateurs
AILAC	Independent Association for Latin America and the Caribbean (Association indépendante de l'Amérique latine et des Caraïbes)
AOSIS	Alliance of Small Island States / Alliance des petits États insulaires
BIM	Barbados Implementation Modalities / Modalités de mise en œuvre de la Barbade
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conference of the Parties / Conférence des Parties
EIG	Environmental Integrity Group / Groupe pour l'intégrité environnementale
FRLD	Fund for responding to Loss and Damage / Fonds pour répondre aux Pertes et Dommages
GGA	Global Goal on Adaptation / Objectif mondial en matière d'adaptation
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
LCOY	Local Conference of Youth / Conférence locale de la jeunesse
LEG	Least Developed Countries Expert Group / Groupe d'experts pour les pays les moins avancés (GEPMA)
LMDC	Like-Minded Developing Countries / Pays en développement aux vues similaires
LDC	Least Developing Countries / Pays les moins avancés (PMA)
NCQG	New collective quantified goal on climate finance / Nouvel objectif collectif chiffré en matière de financement climatique
SBI	Subsidiary Body for Implementation / Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice / Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
UAE	United Arab Emirates / Émirats arabes unis
WIM	Warsaw International Mechanism for Loss and Damage / Mécanisme International de Varsovie

Références :

Adessou Kossivi. (2025, June 27). *SB62: Where was the focus on loss and damage?* Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction. <https://www.gndr.org/sb62-where-was-the-focus-on-loss-and-damage/>

Ahamer, G. (2018). Foresight into climate-compatible futures for cities and regions. *International Journal of Foresight and Innovation Policy*, 13, 235-262. <https://doi.org/10.1504/IJFIP.2018.097089>

AOSIS submission on the UAE-Belem Work Programme to develop indicators for the UAE Framework for Global Climate Resilience. <https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202404031108---AOSIS%20adaptation%20Submission%20text%20plus%20data%20gaps.pdf>

Jeunes Ambassadeurs pour le Climat. (s.d.). LCOY 2025. JAC. Consulté le 25 juillet 2025, à l'adresse: <https://jac-asso.fr/lcoy-2024/>

International Institute for Sustainable Development (IISD). (2025, 25 novembre). *Earth Negotiations Bulletin: Summary of the 2025 Belém Climate Change Conference:10-22 November 2025 (Vol. 12, No. 888)*. Consulté le 27 novembre 2025, à l'adresse:<https://enb.iisd.org/sites/default/files/2025-11/enb12888e.pdf>

International Institute for Sustainable Development (IISD). 2026. *Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2026 (COP 31 de la CCNUCC)*. Consulté le 9 février 2026 à l'adresse: <https://sdg.iisd.org/events/2026-un-climate-change-conference-unfccc-cop-31/>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). (2025, 29 octobre). *L'adaptation lente aux changements climatiques menace les vies et les économies*. Consulté le 9 février 2026, à l'adresse : https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/communiqu%C3%A9-de-presse/ladaptation-lente-aux-changements-climatiques-menace-les?utm_source=chatgpt.com

Réseau Action Climat (2024). *COP 30: Pourparlers de l'ONU sur le climat. De Bakou à Belém : une simple transition s'épanouissant*. Réseau Action Climat. Consulté le 24 juillet 2025, à l'adresse:<https://climatenetwork.org/updates/event-portal/cop-30-2/>

Sarah Thompson, Lindley Saffair (2025, June 30). *Behind the scenes at SB62: Inside the 2025 Bonn Climate Change Conference*. Science Po. Consulté le 24 juillet 2025, à l'adresse:<https://www.sciencespo.fr/psia/chair-sustainable-development/2025/06/30/behind-the-scenes-at-sb62-inside-the-2025-bonn-climate-change-conference/#f49ae19f-c127-4860-94bd-dad443a41940>

Sealy, Hugh. (2016). UNDP (2015) Capacity Building for SIDS Climate Change Negotiators Guidance Manual. United Nations Development Programme, Barbados and the OECS. <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.3106.1529>.

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2015). *Accord de Paris* https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_french_.pdf

United Nations Framework Convention on Climate Change. (Mai 2018). *Online guide on loss and damage*. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Online_guide_on_loss_and_damage-May_2018.pdf

United Nations Framework Convention on Climate Change. (s.d.). *Qu'est-ce que la COP ?* Consulté le 25 juillet 2025, à l'adresse <https://unfccc.int/fr/process/bodies/supreme-bodies/conference-of-the-parties-cop>

United Nations Framework Convention on Climate Change. (s.d.). *Governing and subsidiary bodies*. Consulté le 25 juillet 2025, à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/governing-and-subsiary-bodies>

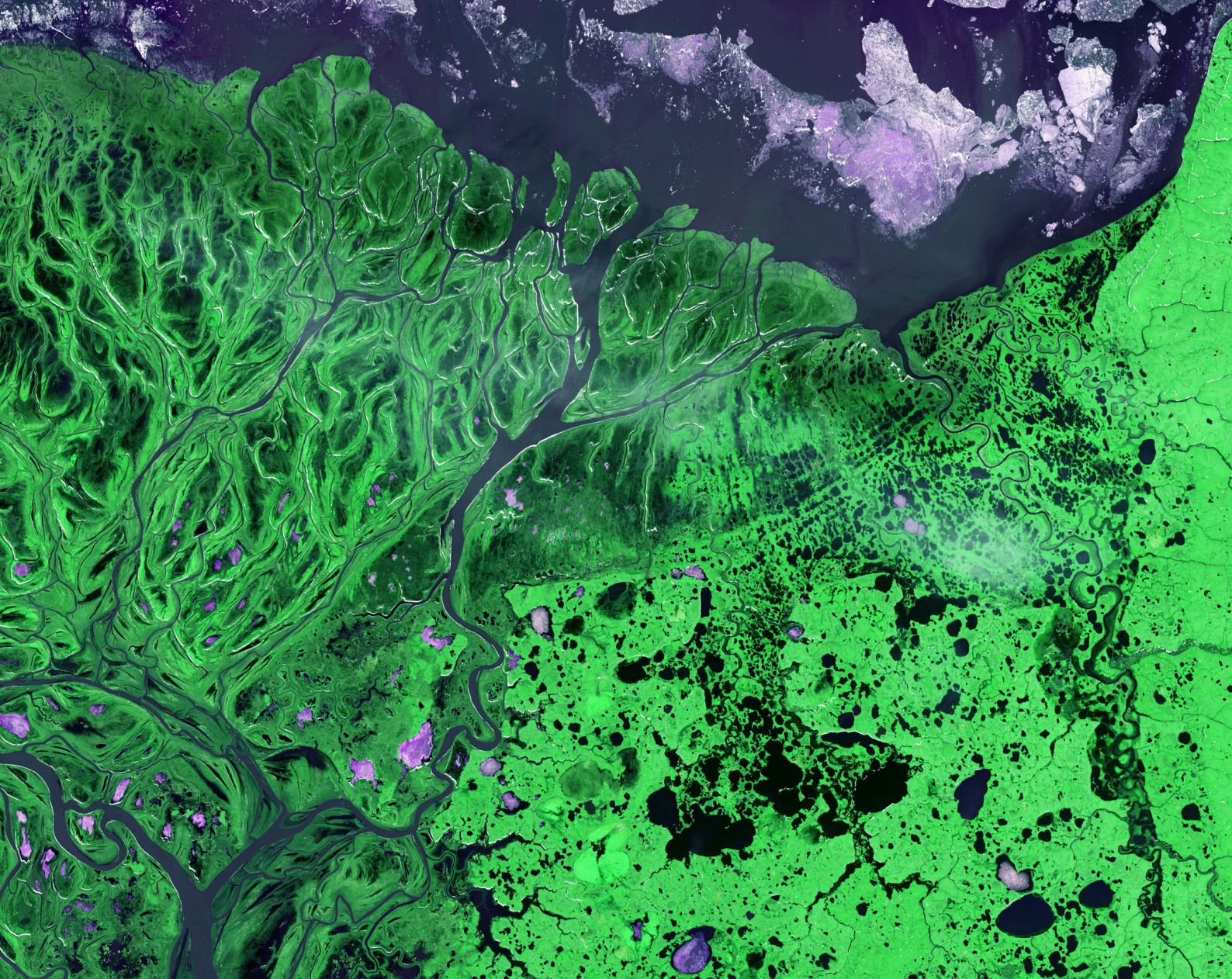
United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2024, 24 novembre). *New collective quantified goal on climate finance: Draft decision -/CMA.6* (Proposal by the President) (FCCC/PA/CMA/2024/L.22). Consulté le 9 février 2026 à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2024_L22F.pdf

United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2025). *Global Mutirão: Uniting humanity in a global mobilization against climate change* (Decision -/CMA.7) (FCCC/PA/CMA/2025/L.24). Consulté le 9 février 2026 à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma7_2c_Mutirao_auv.pdf

United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2025, 22 novembre). *Objectif mondial en matière d'adaptation: Projet de décision -/CMA.7* (Proposition du Président) (FCCC/PA/CMA/2025/L.25). Consulté le 9 février 2026 à l'adresse : <https://unfccc.int/documents/653890>

White, H., Ormond-Skeaping, T., & Niyitegeka, H. (s.d.). (Juin 2025). *Qu'est-ce qui est en jeu concernant le troisième examen du Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages ?* Consulté le 1er août 2025, à l'adresse: <https://www.lossanddamagecollaboration.org/resources/what-is-at-stake-under-the-third-review-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage>

YOUNGO. (s. d.). *Who we are ?* Consulté le 25 juillet 2025, à l'adresse <https://youngoclimate.org/about-us/>



CONTACT

🌐 the-transition-institute.minesparis.psl.eu

✉ tti.5@minesparis.psl.eu